

PAUL

MAISON DE QUALITÉ
FONDÉE EN 1889

PAUL signe avec le ministère de la Santé une charte d'engagement nutritionnel

Le 12 Décembre 2008, PAUL a signé avec le Ministère de la Santé, une Charte d'engagement volontaire de progrès nutritionnels dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) sur l'ensemble de ses produits.

PAUL devient ainsi la première enseigne de boulangerie et de restauration à obtenir cette reconnaissance.

Qui mieux que PAUL pouvait faire rimer pain et équilibre nutritionnel ? Ambassadeur du bon pain depuis maintenant 120 ans, PAUL a fait de la qualité de ses produits une signature française reconnue. D'abord des pains équilibrés par nature, puis des gammes de produits bons et sains.

Aujourd'hui PAUL va plus loin, sa démarche de qualité nutritionnelle concerne toute son offre. Le Ministère de la Santé salue ses engagements en signant sa charte volontaire. Elle vise à poursuivre la politique d'optimisation nutritionnelle de PAUL pour contribuer à une évolution favorable des apports nutritionnels des Français.



PAUL s'engage sur 7 points :

1. Réduire le taux de sel dans ses pains

Dès 2009, 100% des pains PAUL sont conformes au taux de sel préconisé par l'AFSSA.

2. Fabriquer ses pains à partir de farine T 65 ou supérieur de façon à en améliorer les qualités nutritionnelles

Dès 2009, 100% de nos pains sont fabriqués à partir de farine T65 ou supérieur.

3. Limiter le taux de matières grasses dans de nombreux sandwiches

Nous proposons systématiquement des sandwiches à base de mayonnaise allégée (taux de MG : 31%) ou de tartinaie légère (taux de MG : 20%).

Ex : Le sandwich dieppois baisse de 50% son taux de lipides et de 20% son taux de calories.

4. Promouvoir les fruits et légumes, produits laitiers, produits céréaliers, aliments dont la consommation est encouragée par le PNNS

PAUL propose des yaourts et du fromage blanc, des tartes aux fruits. Nous avons une gamme de salades et des tourtes aux légumes.

5. Informer les consommateurs sur les intérêts nutritionnels du pain

Le livret "Mon pain, mon équilibre" est disponible dans toutes les boutiques PAUL.

6. Donner accès aux valeurs nutritionnelles de la majorité des produits

Les informations nutritionnelles des produits PAUL sont disponibles sur notre site internet www.paul.fr

7. Donner à ses collaborateurs des informations pratiques à la nutrition

PAUL crée des points d'informations effectués par une diététicienne du service de nutrition de l'Institut Pasteur de Lille.



Qu'est ce qu'une charte d'engagement volontaire de progrès nutritionnel ?

Proposées par le Ministère de la Santé aux acteurs du secteur alimentaire depuis février 2007, dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2006-2010, les chartes d'engagements de progrès nutritionnel doivent permettre une évolution favorable des apports nutritionnels pour l'ensemble de la population.

Elles visent notamment la réduction des apports en sel, glucides simples, lipides totaux, acides gras saturés ou l'augmentation de la consommation de glucides complexes et fibres, de fruits et de légumes.